

MAIRIE DE BRAY EN VAL

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

MAISON DE SANTÉ : MODIFICATION DU LOYER

Suite au départ du médecin généraliste, le loyer mensuel passe de 888.02 € à 753.47 € au 1^{er} juillet 2016.

AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES

JARDINS DU COULOIS :

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Après analyse des offres par la commission, il a été retenu le groupement d'entreprises :

EXEAU TP/EUROVIA CENTRE LOIRE, qui est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **280 415.50 € HT**. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a approuvé ce choix et a autorisé le Maire à signer le marché.

CRÉATION D'UNE DÉFENSE

INCENDIE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la défense incendie est insuffisante et parfois inexistante dans certains secteurs de la commune. M. le Maire expose que la présence de citerneaux pour couvrir la défense incendie aux Grandes Vallées est obsolète et qu'il y a lieu de créer un nouveau réseau, que la Défense incendie route de la Motte est inexistante et qu'il y a lieu d'installer une réserve d'eau à l'air libre.

Des devis ont été demandés à 3 entreprises. Après examen, il est proposé de retenir l'entreprise la plus économiquement avantageuse : **EXEAU TP** de Bouzy la Forêt, pour un montant de **42 022.00 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce choix et autorise le Maire à signer le devis.

ELABORATION DU PLAN LOCAL

D'URBANISME : DROIT D'OPTION POUR INTÉGRER LE CONTENU MODERNISÉ DES PLU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, pour la révision de notre PLU, d'intégrer le contenu modernisé des Plans Locaux d'Urbanisme, mis en place par l'ordonnance n°2015-1174 du 23/09/2015 et le décret n°2015-1783 du 28/12/2015.

CRÉATION D'UNE RÉGIE DE

RECETTES : RESTAURANT SCOLAIRE

CRÉATION D'UNE RÉGIE DE

RECETTES : GARDERIE

FIXATION DES TARIFS à compter de la rentrée scolaire 2016/2017 :

RESTAURANT SCOLAIRE le prix du repas enfant à **3.20 €** Le prix du repas adulte à **5.00 €**

GARDERIE la ½ journée à **3.25 €** La journée à **5.50 €** La semaine à **20.00 €**

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe l'assemblée que :

- la cloche de l'église é été refondue le vendredi 10 juin à Saint Jean de Bray par la fonderie Bollée.
- un contrat a été signé avec la Société CLIMEX à St Denis en Val pour la maintenance des extincteurs de tous les bâtiments communaux, pour la vérification des systèmes de désenfumage de la salle polyvalente et pour la vérification des alarmes incendie type 4, pour une durée de 3 ans, pour un coût de 4 387.86 € TTC.

Monsieur le Maire demande à Benoît GIRARD de faire un compte rendu de la réunion qui s'est déroulée avec le Syndicat des Eaux et les agriculteurs suite aux inondations. Les agriculteurs font savoir qu'ils ne sont pas d'accords avec la nouvelle politique du Syndicat de la Bonnée et déplorent le mauvais entretien de la rivière ; tout comme celui des étangs par l'ONF.